



Pour la défense de la loi de 1905

Posté le [16 mai 2022](#) Auteur [admin](#)

Contre la xénophobie antimusulmane !

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a pris connaissance du communiqué suivant :

GRAND RASSEMBLEMENT

DES MUSULMANS DE LAGNY SUR MARNE ET SES ALENTOURS

LE SAMEDI 21 MAI 2022 à 10h30

PLACE DEVANT LA MAIRIE

(SIT-IN devant la mairie)

NOS REVENDICATIONS :

- 1- Comme l'a recommandé l'état et ses représentants, nous demandons la mise à disposition d'un local pour pratiquer notre culte au-delà du mois sacré du Ramadan, ceci conformément au droit de culte que préconise la loi de 1905.*
- 2- La loi de 1905 proclame en premier lieu la liberté de conscience : "La République assure la liberté de conscience". Elle a pour corollaire la liberté religieuse, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination entre les religions.*
- 3- Nous voulons des interlocuteurs sérieux, honnêtes et sincères qui respectent leurs engagements et qui font passer l'intérêt général des lagnyciens (dont certains sont musulmans) avant leurs intérêts personnels et leurs calculs politiques.*
- 4- En tant que français, nous voulons être considérés comme des citoyens à part entière.*
- 5- Nous voulons que le maire cesse de pourrir la situation en laissant le vide s'installer et en ne gérant pas les problèmes des citoyens musulmans qui ne demandent qu'à pratiquer leur culte en paix.*
- 6- Nous ne voulons plus d'intermédiaire et voulons traiter avec le maire directement, ce dernier est parfois mal entouré...*
- 7- Nous voulons que la mairie de Lagny cesse de discriminer les musulmans lagnyciens qui sont pour la plupart français.*

CONTACT : Djamel de l' Association Al Andalus, tél : 07 80 19 25 54

DE NOMBREUX MEDIAS SERONT PRÉSENTS

VENEZ NOMBREUX

La **Libre Pensée** soutient et défend cette action, car elle correspond à une vision laïque de la **Loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat**.

Rappelons son **article Premier**, article fondamental : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* »

La décision xénophobe de la **Mairie de Lagny** est une remise en cause de la liberté de conscience, du libre exercice des cultes, de la liberté d'association. Elle s'inscrit dans les principes de la loi funeste dite « **Séparatisme** » qui organise le séparatisme entre les religions reconnues et les autres et fracture la société. Cette loi antilaïque organise aussi le séparatisme entre les associations qui deviennent les subsidiaires de l'idéologie d'Etat par le biais de la signature imposée des « *Contrats d'engagement républicain* » et les autres associations qui veulent préserver leur liberté.

La **Libre Pensée** n'entend pas s'associer d'une quelconque manière à tous ceux qui ne parlent de laïcité que pour l'interdire et la réprimer. La **Libre Pensée** ne sera jamais la complice de tous les réactionnaires, racistes, xénophobes qui dans une nouvelle **Union sacrée** ne voient des problèmes d'atteintes à la laïcité, que lorsqu'il s'agit des musulmans ou présumés tels. Ils voient des musulmans partout, ils ne voient l'Eglise catholique nulle part.

La loi « **Séparatisme** » et le **Contrat d'engagement républicain (CER)** est un **néo-concordat**, basé que le principe « *Qui contrôle, commande* », qui n'est qu'une variation du fameux « *Qui paie, commande* ». C'est la mise sous tutelle de la liberté d'association par la menace permanente d'une possible dissolution par **le Fait du Prince**.

C'est la volonté de la mise en œuvre totalitaire d'une idéologie d'Etat qui entend dicter aux citoyennes et aux citoyens, au mépris du principe de la liberté de conscience, ce qu'il faut penser ou non. Rappelons ce que disait **Marguerite Yourcenar** : « *Tout Etat fondé sur la volonté de puissance, contient un coin sombre où gémissent les suppliciés* ».

Francis de Pressensé, Président de la **Ligue des Droits de l'Homme** disait au moment du débat de la loi du 9 décembre 1905 : « *L'Etat doit s'arrêter où commence la conscience* ». Avec la loi « **Séparatisme** » et ses décrets d'application, la conscience s'arrête où l'Etat impose son idéologie.

La Libre Pensée appelle toutes les associations laïques et démocratiques, les syndicats ouvriers, les partis se réclament de la démocratie et de la Séparation des Eglises et de l'Etat à s'unir dans un grand Front laïque pour mettre en échec les projets réactionnaires, antilaïques et xénophobes

du gouvernement Macron/Darmanin et de ses subsidiaires et à prendre toutes les initiatives unitaires dans ce sens.

Abrogation de la loi « Séparatisme » !

Retrait de tous les décrets scélérats !

Rejoignez la Libre Pensée !

Pour prendre contact avec la Fédération nationale de la Libre Pensée, écrire à :

- Libre Pensée 10/12 rue des Fossés saint-Jacques 75005 Paris
- libre.pensee@fnlp.fr

Consultez son site web : <https://www.fnlp.fr>
